



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 4 mai 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-652

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DES 19 ET 26 AVRIL 2005 ET DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DES 20 ET 27 AVRIL 2005

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 19 et 26 avril 2005 et des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 20 et 27 avril 2005 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 5 MARS 2002

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal, certifiant qu'en vertu des dispositions de la Charte de la Ville, il a corrigé une erreur cléricale à la résolution numéro CE-2002-221 de la page 106 du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 5 mars 2002 et ce, afin de remplacer les mots « ce comité recommande au conseil d'autoriser » par les mots « ce comité autorise » et de biffer à la toute fin de la résolution les mots suivants « La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal ».

La correction apportée audit procès-verbal est également déposée.

CE-2005-653

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - 74 890,80 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 16 - 350 692,27 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 - 9 323,30 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 14 - 1 095 846,09 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 16, la liste des réquisitions numéro 15 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 14 :

| Numéro de la liste | Description | Montant | Période |
|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------|---------------------|
| Liste PA numéro 16 | Pièces de comptes à payer | 74 890,80 \$ | 18 au 22 avril 2005 |
| Liste PD numéro 16 | Pièces de comptes à payer | 350 692,27 \$ | 18 au 22 avril 2005 |
| Liste des réquisitions numéro 15 | Pièces de comptes à payer | 9 323,30 \$ | 18 au 22 avril 2005 |
| Liste des embauches numéro 14 | Embauches de personnel temporaire | 1 095 846,09 \$ | 11 au 15 avril 2005 |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-654 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-15 - 168 335,55 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 20 AVRIL 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-15 d'un montant total de 168 335,55 \$ pour la période du 14 au 20 avril 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-655 **RABAIS DU COÛT DE LOCATION DE DIVERSES SALLES À LA MAISON DU CITOYEN POUR LA TENUE DU 10^e CONGRÈS PROVINCIAL DU COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC - 4, 5 ET 6 MAI 2005 - 775 \$**

CONSIDÉRANT QUE « La Relance Outaouais » organise le 10^e congrès provincial du Collectif des entreprises d'insertion du Québec les 4, 5 et 6 mai 2005 à la Maison du Citoyen;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation a demandé une exemption du coût de location des diverses salles utilisées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde un rabais de 50% du coût de location des salles utilisées à la Maison du Citoyen pour la tenue du congrès du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, organisé les 4, 5 et 6 mai 2005 par « La Relance Outaouais ».

Le rabais accordé représente un montant de 775 \$.

Adoptée

CE-2005-656* **CONTRIBUTION AU RELAIS PLEIN AIR DU PARC DE LA GATINEAU - 8 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le Relais plein air du Parc de la Gatineau a bénéficié de subventions gouvernementales pour démarrer leurs opérations en 2003;

CONSIDÉRANT QUE la 2^e année d'opération du Relais plein air du Parc de la Gatineau demande une plus grande responsabilité pour les bénévoles et que le plan d'affaires initial ne répond pas aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement de Gatineau (CLD) et l'Unité régionale de loisirs et de sports de l'Outaouais (URLSO) contribuent financièrement à épouger une partie du déficit anticipé pour l'exercice 2004-2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, ce comité recommande au conseil de verser à titre de soutien financier pour l'année 2005, la somme de 5 000 \$ non récurrente au Relais plein air du Parc de la Gatineau et accepte d'assumer une facture de 3 000 \$ émise par le Service d'urbanisme en lien avec une demande de changement de zonage.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'attention du Relais plein air du Parc de la Gatineau, 397, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 3P9 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|---|
| 71020-971 | 8 000 \$ | Soutien aux organismes sportifs contributions |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|----------|--|
| 71030-971 | 5 000 \$ | | Soutien aux organismes communautaires // contributions |
| 01-46110 | 3 000 \$ | | Amendement zonage // contributions |
| 71020-971 | | 8 000 \$ | Soutien aux organismes sportifs // contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-657*

PRÉSENTATION DE LA PIÈCE DE THÉÂTRE "GRACE ET GLORIA" À WINNIPEG PAR LE THÉÂTRE DE L'ÎLE - 18 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptait le 2 décembre 2003 (CM-2003-1248) la politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle désire donner le soutien nécessaire au Théâtre de l'Île afin qu'il puisse jouer son rôle au niveau national;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle Molière de Winnipeg désire accueillir la production du Théâtre de l'Île « Grace et Gloria » du 18 novembre au 10 décembre 2005 pour un minimum de 20 représentations avec possibilité d'option en matinée;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle Molière s'engage à payer la somme de 40 500 \$ incluant la TPS, au Théâtre de l'Île pour 20 représentations et que les coûts de production sont estimés à 37 592 \$;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est un excellent outil de promotion pour la Ville de Gatineau et que les comédiennes seront Danielle Grégoire et Viola Léger qui, chaque fois qu'elles en ont l'occasion, Mmes Grégoire et Léger se font d'extraordinaires ambassadrices de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de l'Île a participé en 2001 (CE-2001-542) et en 2004 (CE-2004-1357) à un même projet avec le Cercle Molière à Winnipeg et que l'ensemble des engagements ont été respectés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter que le Théâtre de l'Île présente la pièce de théâtre « Grace et Gloria » à Winnipeg pour le Cercle Molière du 18 novembre au 10 décembre 2005 pour un minimum de 20 représentations.

Le trésorier est autorisé à modifier le budget 72132 – Théâtre de l'Île d'un montant égal aux sommes perçues du Cercle Molière dans le cadre de la présentation de la pièce de théâtre «Grace et Gloria» par le Théâtre de l'Île.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de vente de spectacle entre le Cercle Molière de Winnipeg et la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-658*

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU - VOLET 2 - 2 900 \$

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 15 mars 2005, a pris connaissance du rapport d'analyse du Programme d'initiatives du milieu, volet 2, pour les demandes reçues au 25 février 2005 de la part des organismes éligibles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire du 15 mars 2005, ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission, représentant une contribution financière de 2 900 \$, afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tel qu'indiqué au tableau de l'annexe «A» sur présentation des pièces justificatives. Ces montants sont versés à titre de subvention pour le calendrier d'activités de janvier et février 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 71030-971 | 2 900 \$ | Soutien aux organismes communautaires contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-659

MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES À PROXIMITÉ DU LAC LEAMY, LES SAMEDIS 30 JUILLET, 6 ET 13 AOÛT 2005 AINSI QUE LES MERCREDIS 3 ET 10 AOÛT 2005 POUR L'ÉVÉNEMENT "LES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY"

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de Les grands feux du Casino du Lac-Leamy à modifier temporairement la réglementation de la circulation et du stationnement, les samedis 30 juillet, 6 et 13 août 2005 ainsi que les mercredis 3 et 10 août 2005, sur différentes rues situées près du site du Lac Leamy et énumérées ci-dessous aux heures suivantes :

De 17 h à 21 h 30

Boulevard de la Carrière (entre les boulevards Montclair et du Casino)
Boulevard du Casino (du début de la voie de doublement jusqu'au boulevard de la Carrière)

De 17 h à 23 h

Boulevard de la Carrière (entre le boulevard du Casino jusqu'à l'entrée de l'usine de mise en ballot)
Rue Jean-Proulx (entre les rues Adrien-Robert et Noël)

De 22 h à 23 h

Boulevard de la Carrière (entre les rues Adrien-Robert et d'Edmonton)

De 19 h à 22 h

Rue Archambault (entre les rues Fortin et Saint-Jean-Baptiste)

le tout selon les plans numéros G03-080-01 et G03-080-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité-incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- Assurer un nombre suffisant de personnes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.

Adoptée

CE-2005-660

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-11 - 173 823,32 \$, B-12 - 71 574,18 \$, B-13 - 32 660,66 \$, B-14 - 60 366,19 \$ ET B-15 - 43 707 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-11 d'un montant total de 173 823,32 \$ pour la période du 15 au 21 mars 2005;
- numéro B-12 d'un montant total de 71 574,18 \$ pour la période du 22 au 28 mars 2005;
- numéro B-13 d'un montant total de 32 660,66 \$ pour la période du 29 mars au 4 avril 2005;
- numéro B-14 d'un montant total de 60 366,19 \$ pour la période du 5 au 11 avril 2005;
- numéro B-15 d'un montant total de 43 707 \$ pour la période du 12 au 18 avril 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-661* **RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 930 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SENTIERS RÉCRÉATIFS DANS DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA VILLE DE GATINEAU AINSI QUE POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA PRÉPARATION DES CAHIERS DE CHARGES ET DES PLANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 281-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 930 000 \$ pour réaliser des travaux de construction de sentiers récréatifs dans différents secteurs de la ville de Gatineau ainsi que pour payer les honoraires professionnels reliés à la préparation des cahiers de charges et des plans.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-662* **RÈGLEMENT NUMÉRO 285-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, LA CONSTRUCTION DE BORDURES ET LA POSE D'UN REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE HAMEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 285-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour l'installation d'un système d'éclairage de rue, la construction de bordures et la pose d'un revêtement bitumineux sur le prolongement de la rue Hamel.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-663* **RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 301 000 \$ POUR CONSTRUIRE LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE II DU PROJET CITÉ JARDIN CENTRE-VILLE, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 286-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 301 000 \$ pour construire les services municipaux de la phase II du projet Cité Jardin Centre-Ville, phase 3.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-664* RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 505 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET LES VIEUX-MOULINS, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 288-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 505 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Les Vieux-Moulins, phase I.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-665* MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 266-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 320 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE PARTIES DE LA MONTÉE PAIEMENT, COMPRISES ENTRE LA RUE DAVIDSON ET LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de l'article 8 du règlement numéro 266-2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier l'article 8 du règlement numéro 266-2005 par le remplacement des mots «des articles 7 et 8» par les mots «de l'article 6».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-666* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LES VIEUX-MOULINS, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2869-4289 Québec inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 2016-1-2, 2016-1-3, 2016-1-4, 2016-1-22, 2016-1-29 et 2016-3 étant la phase 1 du projet Les Vieux-Moulins;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2869-4289 Québec inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Les Vieux-Moulins, phase 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2869-4289 Québec inc. concernant le développement domiciliaire Les Vieux-Moulins, phase 1, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 23 mars 2005, dossier 74350, minute 36540-S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 2869-4289 Québec inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Groupe-conseil GENIVAR inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme Groupe-conseil GENIVAR inc. et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers, ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer avec le ministère des Transports du Québec, les servitudes, permis d'occupation ou permis d'intervention requis le cas échéant pour ce projet.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliés à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 288-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 505 000 \$.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à la construction de certains services municipaux des phases I et II, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 289-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 450 000 \$, si cette quote-part n'a pas été remboursée à la compagnie 2869-4289 Québec inc. par le tiers qui bénéficiera de ces services.

Les fonds à cette fin, au montant de 955 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|------------|---|
| Règlement 288-2005 | 505 000 \$ | Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques – Projet Les Vieux-Moulins, phase 1 |
| Règlement 289-2005 | 450 000 \$ | Quote-part – Travaux municipaux phases I et II – Projet Les Vieux-Moulins, phase 1 |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005 conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt numéros 288-2005 et 289-2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-667*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DE LA GAPPE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 4271629 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) sur le lot numéro 1 270 268 étant la phase 2 du projet résidentiel Domaine de la Gappe;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4271629 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine de la Gappe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4271629 Canada inc. concernant le projet Domaine de la Gappe, phase 2.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 4271629 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet Domaine de la Gappe, phase 2.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'expert-conseils Levac Robichaud Leclerc associés ltée.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils susmentionnée et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils LVM Fondatec inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien, dans le projet Domaine de la Gappe, phase 2.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-668

SOUSSION 2005 SI 086 - CARRIÈRE ET POIRIER ÉQUIPEMENT - ÉQUIPEMENT DE FERME PAPINEAU - LOCATION DE TONDEUSES FRONTALES MOTORISÉES ET DE DEUX TRACTEURS DE TYPE NEW HOLLAND - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 34 148,05 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes mentionnées ci-dessous pour la location de trois tondeuses frontales motorisées et de deux tracteurs de type New Holland selon les mensualités (excluant les taxes) et périodes indiquées aux annexes du bordereau de soumission, le tout en conformité avec les soumissions déposées en date du 11 avril 2005 et ce, comme étant pour chacune des annexes, les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

Carrière et Poirier Équipement, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0

Annexe A

Deux tondeuses frontales motorisées de 60 pouces pour 4 mois : 1 250 \$/mois chacune

Annexe B

Une tondeuse frontale motorisée de 44 pouces pour 4 ½ mois : 775 \$/mois

Équipement de ferme Papineau, 216, rue Principale, Plaisance, Québec, J0V 1S0

Annexe C

Deux tracteurs de type New Holland pour 3 mois : 2 700 \$/mois chacun

Un 3^e tracteur (en concession) à un taux horaire : 20 \$/heure

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|--------------|--|
| 19130-515-48852 | 8 750,03 \$ | Réclamations - Franchises loc/mach. & véhicules |
| 71440-516-48853 | 23 319,90 \$ | Tonte de pelouse et fauchage des hautes herbes loc./It – machinerie |
| 04-13493 | 2 078,12 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-669

SOUSSION 2005 SP 075 - APA INC. EXPERTS-CONSEILS - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 98 001,30 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme APA Inc. Experts-conseils, 1910, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de «Pavage et éclairage des nouvelles rues - Secteur de Hull – Le Plateau», au montant total de 98 001,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 mars 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30156-003-48854 | 36 750,10 \$ | Pavage – Le Plateau phase 30 honoraires professionnels |
| 06-30155-006-48855 | 17 413,63 \$ | Pavage - Le Plateau phase 16 - Rue Grives & Cosmos honoraires professionnels |
| 06-30095-007-48856 | 37 873,57 \$ | Éclairage de rue - Pavage phase 18 projet Le Plateau honoraires professionnels |
| 04-13493 | 5 964,00 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-670

FERMETURE DE RUE POUR UNE VENTE DE VOITURES SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES JEAN-PROULX NORD ET JEAN-PROULX SUD, LE DIMANCHE 29 MAI 2005 ENTRE 8H30 ET 17H30

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Pascal Dupont, organisateur de la Grande vente du boulevard de l'automobile, à fermer complètement la partie du boulevard Saint-Joseph située entre les rues Jean-Proulx nord et Jean-Proulx sud, sauf pour les véhicules d'urgence, le dimanche 29 mai 2005, de 8h30 à 17h30, pour une vente spéciale de voitures, le tout selon les conditions suivantes :

- Assurer un nombre suffisant de places de stationnement hors rue pour la clientèle;
- Respecter les normes de signalisation routière du Québec (Tome V des normes du Ministère des transports du Québec) concernant la fermeture de rue;
- Fournir, installer et enlever toute la signalisation requise;
- Soumettre à la Ville un plan de signalisation au moins une semaine avant l'événement;
- Assurer une entente avec les Services d'incendie et de police pour la sécurité du public et la mise en opération des feux de circulation en mode clignotant durant l'événement;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- Dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service d'ingénierie, section circulation et signalisation avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances "Responsabilité et indemnisation" et "responsabilité civile générale" (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2005-671*

AMENDEMENTS À L'ENTENTE INTERVENUE EN JUIN 2004 POUR LE PROJET DOMICILIAIRE LAROSE PHASES 2, 3, 4, 5 ET 7A - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Larose Development Canada inc. pour le projet domiciliaire Larose phases 2, 3, 4, 5 et 7A et que cette entente doit être modifiée afin de réviser les modalités de remboursement de la quote-part municipale relative à la construction des services municipaux des phases I et II :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- D'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue en juin 2004 entre la Ville et la compagnie Larose Development Canada inc. et concernant le développement domiciliaire Larose de façon à réviser les modalités de remboursement de la quote-part municipale relative à la construction des services municipaux des phases I et II.
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les amendements à l'entente intervenue en juin 2004 pour le projet domiciliaire Larose phases 2, 3, 4, 5 et 7A.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-672*

RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 951 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 287-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 951 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements destinés au Module de la protection des personnes et des biens – Service de sécurité incendie.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-673

REHAUSSEMENT ET DÉPLOIEMENT DU PROGICIEL DE GESTION INCENDIE EMERGENSYS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - 283 450,36 \$

CONSIDÉRANT QUE le progiciel de gestion incendie développé et appuyé par la firme EmergenSys Canada est en opération dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce progiciel, dans sa version rehaussée, a été identifié comme étant celui qui répond le mieux aux exigences de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a obtenu une proposition de la firme EmergenSys Canada pour le rehaussement de ce progiciel et son déploiement pour une utilisation sur tout le territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme EmergenSys Canada pour le rehaussement et le déploiement de son progiciel de gestion incendie.

Le trésorier est autorisé à acquitter, selon les modalités établies, le montant de 283 450,36 \$ incluant les taxes sur présentation des factures de la firme EmergenSys Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 11-50017-001-48857 | 168 900,61 \$ | Procédures administratives - Incendie procédures |
| 18-40030-001-48858 | 97 300,00 \$ | Procédures administratives - Incendies logiciel |
| 04-13493 | 17 249,75 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-674

DEMANDE D'UN DÉLAI ADDITIONNEL POUR LA RÉALISATION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE ET LE MAINTIEN DU POSTE DE LA SECRÉTAIRE AFFECTÉE À CE DOSSIER

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 8 et suivants de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités régionales doivent établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques incendie destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4) prévoit la possibilité aux municipalités de demander au ministre de la Sécurité publique un délai pour la mise en place du schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des grandes villes du Québec ont déjà formulé une telle demande de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE la firme CGI, par sa résolution numéro CE-2004-789 du 12 mai 2004, a été mandatée pour procéder à l'étude de protection incendie pour la Ville de Gatineau, réviser les cotes d'assurance et recommander les scénarios d'optimisations possibles des ressources pour le schéma de couverture de risques et déposera son rapport à la fin juillet 2005;

CONSIDÉRANT l'importance du soutien administratif pour la rédaction du rapport final, la rédaction du plan de mise en œuvre et autres, il est nécessaire de maintenir le poste de la secrétaire spécialisée affectée au schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du Comité de pilotage de demander au ministre de la Sécurité publique le prolongement;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du Comité de pilotage pour la demande d'un délai additionnel et le maintien du poste de secrétaire affectée à ce dossier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande au ministre de la Sécurité publique d'accorder à la Ville de Gatineau un délai additionnel jusqu'au 25 novembre 2005 afin de poursuivre la réalisation du schéma de couvertures de risques d'incendie.

De plus, ce comité accepte de maintenir pour la même durée le poste de secrétaire spécialisée affectée à la réalisation dudit schéma.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22310-132 – Schéma de couverture de risques – Temporaires – Cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|-----------|-----------|--|
| 22100-132 | 13 850 \$ | | Administration - Incendies // Temp./blancs |
| 22310-132 | | 13 850 \$ | Schéma de couverture de risques // Temp./blancs |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-675

FORMATION - GROUPE D'ENDIGUEMENT ET D'ARRESTATION À RISQUE (GEAR) - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - 50 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a l'obligation d'offrir des services policiers de niveau III dont notamment la mise en place d'un groupe d'intervention ou d'un groupe d'endigement afin de faire face à des situations de sièges armés sans coups de feu, de perquisition à risque et d'arrestation à risque;

CONSIDÉRANT QUE les budgets ont déjà été attribués pour la mise en place d'un groupe d'endigement et d'arrestation à risque (GEAR);

CONSIDÉRANT QUE les treize membres ont été sélectionnés à la suite d'un processus de sélection très rigoureux;

CONSIDÉRANT QUE les principaux équipements ont déjà été achetés (véhicule, armes, vestes pare-balles, munitions, casques balistiques, vêtements spécialisés, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la seule formation spécialisée disponible au Québec et reconnue par l'École nationale de police est celle offerte par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà eu intervention de la direction du Service de police auprès du ministère de la Sécurité publique, de l'École nationale de police du Québec et de la direction de la Sûreté du Québec pour pouvoir obtenir cette formation;

CONSIDÉRANT QU'en ne saisissant pas cette opportunité, la formation aurait été incertaine, même à l'automne prochain et que les coûts auraient été nettement supérieurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Groupe d'endigement et d'arrestation à risque (GEAR) du Service de police à participer à une formation offerte par la Sûreté du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|-----------|---------------------------------|
| 21700-435-48859 | 50 000 \$ | Groupe d'intervention formation |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-676*

CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2006, 2007 ET 2008 - 266 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que l'organisme municipal responsable de l'évaluation fait dresser par son évaluateur, tous les trois ans et pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, son rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation foncière présentement en vigueur a été dressé en 2002 et a pris effet le 1^{er} janvier 2003 pour une période de trois exercices financiers municipaux consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation et des transactions immobilières doit confectionner un nouveau rôle d'évaluation foncière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien cet exercice, le Service d'évaluation et des transactions immobilières doit faire appel à des ressources externes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'attribuer au Service d'évaluation et des transactions immobilières la somme de 266 000 \$, répartie sur trois ans, afin de confectionner, à l'aide de ressources supplémentaires, le rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Les fonds à cette fin au montant de 266 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire 0215120 – Dépôt de rôle, amorti sur une période de trois ans.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets futurs les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005 conditionnellement à l'approbation du budget 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-677

SUBVENTION DE 200 \$ - L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association des Pompiers et Pompières de Gatineau, à l'attention de monsieur François Desbiens, 315, boulevard Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T4, à titre de subvention pour les activités de l'association.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11412-972 | 25 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |
| 11410-972 | 50 \$ | Thérèse Cyr - des Riverains subventions |
| 11405-972 | 50 \$ | Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions |
| 11403-972 | 50 \$ | Richard Jennings - de Deschênes subventions |
| 11401-972 | 25 \$ | André Levac - d'Aylmer subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-678 **SUBVENTION DE 170 \$ - GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 170 \$ à l'ordre du Groupe Communautaire Deschênes, à l'attention de madame Sylvie Lemire, 25, rue St-Ménard, Gatineau, Québec, J9H 1Z4, à titre de subvention pour les activités du groupe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11405-972 | 35 \$ | Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions |
| 11403-972 | 100 \$ | Richard Jennings - de Deschênes subventions |
| 11401-972 | 35 \$ | André Levac - d'Aylmer subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-679 **SUBVENTION DE 150 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'École secondaire Grande-Rivière, à l'attention de monsieur Jean Calvé, 100, rue Broad, Gatineau, Québec, J9H 6A9, à titre de subvention dans le cadre du Gala Méritas qui aura lieu le 7 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11403-972 | 50 \$ | Richard Jennings - de Deschênes subventions |
| 11402-972 | 50 \$ | R. Alain Labonté - de Lucerne subventions |
| 11401-972 | 50 \$ | André Levac - d'Aylmer subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-680 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CORPORATION DES VOILES D'AYLMER - AUTO-SHOW AYLMEER - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Corporation des voiles d'Aylmer, à l'attention de monsieur Jean-Pierre Sylvestre, 209, rue des Mélézes, Gatineau, Québec, J9H 1V4, à titre de subvention pour l'Auto-Show Aylmer qui aura lieu du 12 au 14 août 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11411-972 | 50 \$ | Paul Morin - des Promenades subventions |
| 11403-972 | 316 \$ | Richard Jennings - de Deschênes subventions |
| 11402-972 | 317 \$ | R. Alain Labonté - de Lucerne subventions |
| 11401-972 | 317 \$ | André Levac - d'Aylmer subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-681 **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE AUX AÎNÉS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'entraide aux aînés, à l'attention de madame Lise Tremblay, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour le 25^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11408-972 | 25 \$ | Denise Laferrière - de Hull subventions |
| 11406-972 | 100 \$ | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions |
| 11405-972 | 75 \$ | Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-682 **SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE BADMINTON DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Association régionale de badminton de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Steven Proulx, 420, rue Davidson Est, Gatineau, Québec, J8R 2P5, à titre de subvention pour l'activité du 29 mai 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11408-972 | 50 \$ | Denise Laferrière - de Hull subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-683 **SUBVENTION DE 1 150 \$ - LA CHANTERELLE DE LA LIÈVRE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 150 \$ à l'ordre de La Chanterelle de la Lièvre, à l'attention de monsieur Jacques René, Case postale 2931, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour une tournée de la chorale en Suisse allemande organisée en juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11409-972 | 150 \$ | Simon Racine - de Limbour subventions |
| 11417-972 | 500 \$ | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions |
| 11416-972 | 500 \$ | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-684 **SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE DE L'OISEAU-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école l'Oiseau-Bleu, à l'attention de madame Nathalie Rioux, 184, rue Nelligan, Gatineau, Québec, J8T 6J9, à titre de subvention pour l'organisation de leur fête foraine.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11412-972 | 200 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-685 **PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER À UNE FORMATION SUR L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE - 9 ET 10 JUIN 2005 - MONTRÉAL - 850 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer à une formation sur l'internationalisation de l'économie sociale qui aura lieu à Montréal les 9 et 10 juin 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de LAREPPS-UQAM, École de travail social, Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 3P8, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------------|-----------------------------|
| 11100-435-30015 | 850 \$ | Conseil municipal formation |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-686 **PARTICIPATION DE MADAME JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - 27 MAI 2005 - 100 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Jocelyne Houle à participer à une activité organisée au profit du Blitz du Club Lions de Buckingham (Paniers de Noël) le 27 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Bruce Lemieux, 818, chemin Doherty, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 2W8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11417-972 | 100 \$ | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-687

PARTICIPATION DE MONSIEUR MARC BUREAU À UNE ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT - 18 MAI 2005 - 51,76 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Marc Bureau à participer à une activité organisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui aura lieu le 18 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 51,76 \$ à l'ordre de Déjeuner-conférence SCHL, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 700, chemin de Montréal, bureau 1000, Ottawa, Ontario, K1A 0P7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------|--|
| 11100-311-30014 | 48,61 \$ | Conseil municipal congrès et colloques |
| 04-13493 | 3,15 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-688

PARTICIPATION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA À UNE FORMATION DE L'UMQ - MANIWAKI - 18 MAI 2005 - 375 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à participer à une formation intitulé «Introduction aux pratiques en prévention de la criminalité» qui aura lieu à Maniwaki le 18 mai 2005 pour une dépense maximale de 375 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 172,54 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 23300-435 | 375 \$ | Commission de la sécurité publique formation |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|--------|--------|--|
| 23300-311 | 375 \$ | | Commission de la sécurité publique // Congrès et colloques |
| 23300-435 | | 375 \$ | Commission de la sécurité publique // Formation |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-689

PARTICIPATION DE MONSIEUR MARC BUREAU À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DE LA MISÉRICORDE - 13 JUIN 2005 - 30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Marc Bureau à participer à une activité organisée au profit de la Fondation Carrefour de la miséricorde qui aura lieu le 13 juin 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre de la Fondation Carrefour de la miséricorde, 355, rue Laviolette, Gatineau, Québec, J8P 5Z1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11405-972 | 30 \$ | Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-690

PARTICIPATION DE MONSIEUR MARC BUREAU À UNE ACTIVITÉ DE LA FONDATION DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROFIT DE L'AVENUE DES JEUNES, ADOJEUNE ET M-ADO JEUNES - 13 MAI 2005 - 30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Marc Bureau à participer à une activité organisée par la Fondation du Service de police de la Ville de Gatineau au profit de l'Avenue des jeunes, Adojeune et M-Ado jeunes qui aura lieu le 13 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre de la Fondation SPVG inc., à l'attention de madame Suzanne Hayes, 777, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6V1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11405-972 | 30 \$ | Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-691

PARTICIPATION DE MONSIEUR MARC BUREAU À UNE ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS - 30 AOÛT 2005 - 50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Marc Bureau à participer à une activité organisée par la Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais qui aura lieu le 30 août 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais, à l'attention de madame Julie Jodouin, 178, boulevard Gréber, local 105, Gatineau, Québec, J8T 6Z6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11405-972 | 50 \$ | Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-692 **PARTICIPATION DE MONSIEUR PAUL MORIN À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CLSC ET CHSLD DE GATINEAU - 12 MAI 2005 - 95 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le conseiller Paul Morin à participer à une activité organisée au profit de la Fondation du CLSC et CHSLD de Gatineau le 12 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 95 \$ à l'ordre de la Fondation du CLSC et CHSLD de Gatineau, à l'attention de monsieur Roger Paradis, 777, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8R2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11411-972 | 95 \$ | Paul Morin - des Promenades subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-693 **PARTICIPATION DE MARC BUREAU À UNE ACTIVITÉ DE RBC GROUPE FINANCIER AU PROFIT D'ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS - 50 \$ ET SUBVENTION DE DENISE LAFERRIÈRE - 100 \$ - 21 JUIN 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Marc Bureau à participer à une activité spéciale le 21 juin 2005 au profit de l'Entraide Familiale de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise madame Denise Laferrière à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Classique RBC Banque Royale, à l'attention de monsieur Gaston Bouchard, 1100, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6G3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11408-972 | 100 \$ | Denise Laferrière - de Hull subventions |
| 11405-972 | 50 \$ | Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-694*

SQUARE DE LA CITÉ - ACCEPTATION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire aménager le square de la Cité, dans le secteur de Gatineau et qu'elle a mandaté la firme d'experts-conseils Plani-Cité pour en élaborer le concept :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- D'accepter le concept d'aménagement du square de la Cité élaboré par la firme d'experts-conseils Plani-Cité en mars 2005;
- D'autoriser le montant de 2 171 500 \$ pour réaliser ledit concept d'aménagement au budget du projet numéro URB-03-11 de la section aménagement urbain du Programme triennal d'immobilisations 2005-2006-2007, réparti comme suit:
 - 1 927 500 \$ pour réaliser les travaux d'aménagement;
 - 244 000 \$ pour aménager le bassin de rétention des eaux de surface dans le square.
- De mandater le Service des arts, de la culture et des lettres pour soumettre un budget de 450 000 \$ à l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2006-2007-2008 pour la réalisation de la scène prévue dans ledit concept d'aménagement;
- D'autoriser le Service des opérations de terrain à prévoir un budget annuel récurrent de 32 000 \$ pour l'entretien du square durant la période estivale, une fois ce dernier aménagé.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-695*

ÉCHÉANCIERS DE LA POLITIQUE LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE ET DE L'ÉLABORATION DU CADRE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DU MILIEU

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire a mandaté le Module de la culture et des loisirs pour élaborer une politique en matière de loisirs, de sports et de vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce Module dépose au comité plénier les étapes réalisées et l'échéancier à venir dans l'élaboration de la politique loisirs, sports et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette politique un plan d'action et un cadre de soutien devront être élaborés afin d'identifier des critères en lien avec les grandes orientations de la politique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'échéancier proposé pour la réalisation de la politique loisirs, sports et vie communautaire ainsi que l'échéancier pour la réalisation du plan d'action et du cadre de soutien aux organismes du milieu.

Le trésorier est autorisé à puiser un montant de 20 000 \$ à même le budget «Commissions du Conseil» afin de débiter les démarches pour la réalisation du cadre de soutien dès l'année 2005.

Le trésorier est également autorisé à réserver à même l'enveloppe des plans d'actions des comités et commissions du conseil pour l'année 2006 la somme de 57 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|-----------|---|
| 70040-419 | 20 000 \$ | Consultations auprès des citoyens autres prof./adm. |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|-----------|-----------|--|
| 11500-999 | 20 000 \$ | | Commissions du conseil // Autres |
| 70040-419 | | 20 000 \$ | Consultations auprès des citoyens // Autres prof./adm. |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Madame la conseillère Jocelyne Houle quitte son siège.

CE-2005-696

OCTROI DE PERMANENCE À CINQ EMPLOYÉ(E)S DE DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE tous les employé(e)s mentionné(e)s ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employé(e)s aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

| NOM DE L'EMPLOYÉ | DATE D'ENTRÉE EN FONCTION | DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE | RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF | PÉRIODE D'ESSAI |
|--|---------------------------|------------------------------|---------------------------------------|-----------------|
| Christine Jacques, commis spécialisé / communautaire au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens | 25 octobre 2004 | 25 avril 2005 | CE-2004-1566 20 octobre 2004 | 6 mois |
| Dominique East, commis spécialisé / permis au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire | 8 novembre 2004 | 8 mai 2005 | CE-2004-1567 20 octobre 2004 | 6 mois |
| Serge Riopel, contremaître – CRT au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement | 17 mai 2004 | 17 mai 2005 | CE-2004-804 12 mai 2004 | 12 mois |

| NOM DE L'EMPLOYÉ | DATE D'ENTRÉE EN FONCTION | DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE | RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF | PÉRIODE D'ESSAI |
|---|---------------------------|------------------------------|---------------------------------------|-----------------|
| Suzanne Medeiros, conseiller en prévention et santé au Service des ressources humaines, section santé et sécurité | 27 mai 2004 | 27 mai 2005 | CE-2004-895 26 mai 2004 | 12 mois |
| Carol Hébert, responsable au transport, au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire | 17 juin 2004 | 17 juin 2005 | CE-2004-943 2 juin 2004 | 12 mois |

Adoptée

CE-2005-697

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME RENÉE PROULX AU POSTE DE TECHNICIEN / CIRCULATION ET SIGNALISATION AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien / circulation et signalisation au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro N-2005-017 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Renée Proulx au poste de technicien / circulation et signalisation au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Renée Proulx est assujettie à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Renée Proulx sera celui de la classe VI, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-698

MUTATION DE MONSIEUR NORMAND BEAULIEU AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL / AMÉNAGEMENT URBAIN AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien conseil / aménagement urbain au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro N-2005-027 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Normand Beaulieu au poste de technicien conseil / aménagement urbain au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Normand Beaulieu sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Normand Beaulieu sera celui de la classe X, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 15-31294-001 - Honoraires professionnels – Parcs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-699

MUTATION DE MADAME ISABELLE DESJARDINS AU POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE / CENTRE D'APPELS NON URGENTS (CANU)

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de téléphoniste-réceptionniste au Centre d'appels non urgents (CANU) (poste numéro 137 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Isabelle Desjardins au poste de téléphoniste-réceptionniste au Centre d'appels non urgents (CANU).

La date d'entrée en fonction de madame Isabelle Desjardins sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Isabelle Desjardins sera celui de la classe IV, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19560-112 - CANU – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-700

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION RELATIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service des ressources humaines, section relations de travail, cette section demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'un conseiller en ressources humaines soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cet employé temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines, section relations de travail et ce, du 1^{er} janvier au 29 avril 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 – Ressources humaines – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-701

DÉMISSION DE MONSIEUR RICHARD CLÉMENT AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Clément, occupant le poste de technicien conseil au Centre de services de Gatineau au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Richard Clément au poste de technicien conseil au Centre de services de Gatineau au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, à compter du 22 avril 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Richard Clément les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Richard Clément de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-702

RETRAITE DE MONSIEUR SERGE FORTIN, ÉLECTRICIEN I AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Fortin, électricien I au Service de la gestion des édifices et de l'électricité au Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} juillet 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 28 ans et 11 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Serge Fortin les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} juillet 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Fortin à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Fortin leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-703*

RÈGLEMENT NUMÉRO 289-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 450 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET LES VIEUX-MOULINS, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 289-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 450 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux dans le projet Les Vieux-Moulins, phase 1.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-704*

Modifié par la
résolution numéro
CE-2005-985*

FUSION - CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE GATINEAU (CLD) - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GATINEAU (CDÉG)

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau que les organismes oeuvrant dans le domaine du développement économique soient regroupés pour assurer un vrai guichet unique pour la promotion, le démarrage et le développement des entreprises sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de l'année 2004, les deux organisations se sont rencontrées pour évaluer l'opportunité de se regrouper afin d'évaluer les impacts d'une telle fusion dans le développement économique de notre Ville;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, les conseils d'administration de ces deux organismes s'accordent pour dire que la fusion va permettre à la Ville de Gatineau de compter sur une organisation qui répondra aux attentes suivantes :

- établissement d'un guichet unique en matière de développement économique;
- offre de services unique et intégrée dans le démarrage et le développement de nouvelles entreprises;
- planification des actions en harmonie avec les orientations de la ville et de la région;
- mise en place d'une seule structure administrative et politique dans le domaine économique.

CONSIDÉRANT QUE l'entente liant la Ville de Gatineau et la Corporation de développement économique de Gatineau se termine le 31 mai 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- D'accepter la fusion de la Corporation de développement économique de Gatineau avec le Centre local de développement de Gatineau;
- D'accepter la convention à intervenir entre la Ville de Gatineau, le Centre local de développement de Gatineau (CLD) et la Corporation de développement économique de Gatineau (CDEG);
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la convention à intervenir de même que le bail entre la Ville de Gatineau, le Centre local de développement de Gatineau et la Corporation de développement économique de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-705 **SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES AMIE(E)S DU SOLEIL INC.- MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or Les ami(e)s du Soleil Inc., à l'attention de monsieur Omer Manseau, président, Case postale 685, Gatineau, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention dans le cadre de leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11414-972 | 200 \$ | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11412-972 | 200 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-706 **SUBVENTION DE 350 \$ - SERVICE INTÉGRATION TRAVAIL OUTAOUAIS (SITO) - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Service Intégration Travail Outaouais (SITO), à l'attention de monsieur Robert Mayrand, 4, rue Taschereau, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11417-972 | 50 \$ | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions |
| 11412-972 | 50 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |
| 11414-972 | 50 \$ | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11406-972 | 50 \$ | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions |
| 11401-972 | 50 \$ | André Levac - d'Aylmer subventions |
| 11418-972 | 100 \$ | Yves Ducharme - Maire subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-707 **PARTICIPATION DE MESSIEURS PIERRE PHILION, PAUL MORIN ET AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB STE-MARIA GORETTI CONSEIL 9988 - 11 JUIN 2005 - 210 \$ ET SUBVENTION DE 50 \$ DE MADAME JOCELYNE HOULE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs Pierre Philion, Paul Morin et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par les Chevaliers de Colomb Ste-Maria Goretti, Conseil 9988 au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie le 11 juin 2005.

De plus, ce comité autorise madame Jocelyne Houle à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 260 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Ste-Maria-Goretti, à l'attention de monsieur Pierre Goulet, Case postale 84013, 381, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 7R8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11417-972 | 50 \$ | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions |
| 11414-972 | 70 \$ | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11411-972 | 70 \$ | Paul Morin - des Promenades subventions |
| 11407-972 | 70 \$ | Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-708

PARTICIPATION DE MESSIEURS ANDRÉ LEVAC, RICHARD CÔTÉ ET AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - 6 JUIN 2005 - 165 \$ ET SUBVENTION DE 230 \$ DE MESSIEURS SIMON RACINE, JOSEPH DE SYLVA ET YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs André Levac, Richard Côté et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, le 6 juin 2005.

De plus, ce comité autorise messieurs Simon Racine, Joseph De Sylva et Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 230 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 395 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de madame Barbara Cloutier, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11415-972 | 55 \$ | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |
| 11412-972 | 150 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |
| 11409-972 | 25 \$ | Simon Racine - de Limbour subventions |
| 11414-972 | 55 \$ | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11413-972 | 55 \$ | Richard Côté – de Bellevue subventions |
| 11401-972 | 55 \$ | André Levac - d'Aylmer subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-709

PARTICIPATION DE MONSIEUR MARC BUREAU - ASSOCIATION DES URBANISTES ET AMÉNAGISTES MUNICIPAUX DU QUÉBEC - GATINEAU - 5 ET 6 MAI 2005 - 150 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Marc Bureau à participer au colloque de l'Association des urbanistes et aménagistes du Québec qui se tiendra à Gatineau les 5 et 6 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'AUAMQ, Case postale 1283, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec, H2Y 3K5, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|---------|--|
| 11100-311-30014 | 150 \$ | Conseil municipal congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-710

PARTICIPATION DE MADAME JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CLSC VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - 6 MAI 2005 - 90 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Jocelyne Houle à participer à une activité organisée au profit de la Fondation du CLSC Vallée-de-la-Lièvre le 6 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de la Fondation du CLSC Vallée-de-la-Lièvre, 578, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11417-972 | 90 \$ | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-711*

AVENANT À L'ENTENTE CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU CLD GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, adoptée en décembre 2003, le ministre peut conclure avec une municipalité régionale de comté (Ville de Gatineau) une entente concernant le rôle et les responsabilités de celle-ci en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et la Ville de Gatineau le 21 septembre 2004, la contribution financière de la province sera de l'ordre de 892 675 \$ annuellement et cette entente est renouvelée par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année, à moins que l'une des parties à l'entente ne transmette à l'autre un avis écrit de non renouvellement au moins trois mois avant l'échéance;

CONSIDÉRANT QUE le 29 avril 2005, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soumettait un avenant à l'entente conclue en 2004 afin de concrétiser les engagements du gouvernement du Québec pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver :

- l'avenant à l'entente à intervenir entre le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit contrat.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Madame la conseillère Jocelyne Houle reprend son siège.

CE-2005-712

DÉMISSION DE MONSIEUR MARC VOYER AU POSTE DE CHEF DE SECTION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION DES RELATIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Voyer, occupant le poste de chef de section au Service des ressources humaines, section des relations de travail, a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Marc Voyer, au poste de chef de section, Service des ressources humaines, section des relations de travail et ce, à compter du 13 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Marc Voyer les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Marc Voyer de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-713*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef de section – relations de travail est vacant suite au départ de son titulaire;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons d'efficacité, le directeur des ressources humaines recommande certaines modifications à la structure organisationnelle de son service :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les modifications ci-dessous :

ABOLITION DE POSTE

D'abolir le poste de chef de section – relations de travail.

CRÉATION DE POSTE

De créer un poste de directeur adjoint.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme en conséquence et à modifier les annexes A et C de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 - Ressources humaines – Rémunération régulières – Non syndiqués.

Le trésorier est autorisé à puiser, à même les imprévus, la somme nécessaire pour couvrir les coûts additionnels pour l'année 2005, le cas échéant.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-714 BAUX DE LOCATION - 519, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ELECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution numéro CM-2005-142 faisait l'acquisition du 519, avenue Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de permettre aux occupants de se relocaliser dans les meilleures conditions possibles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service d'évaluation et des transactions immobilières à accepter :

- tout avis de départ des locataires commerciaux sans pénalité;
- au besoin, de prolonger au mois, les baux existants afin de faciliter la relocalisation des locataires actuels.

Adoptée

CE-2005-715* ACQUISITION DU 208, BOULEVARD MAISONNEUVE - DISTRICT ELECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Gatineau fasse l'acquisition du 208, boulevard Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 208, boulevard Maisonneuve a consenti une promesse de vente à la Ville, au montant de l'évaluation de la valeur marchande établie par monsieur Charles Lepoutre, évaluateur agréé, en date du 18 janvier 2005, et ce, au montant de 129 900 \$ plus TPS et TVQ si applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser l'acquisition de l'immeuble connu comme étant le lot numéro 1 621 486 situé au 208, boulevard Maisonneuve au prix de 129 900 \$ plus TPS et TVQ si applicables.

L'occupation des lieux est maintenue aux conditions des baux actuels.

La gestion de l'immeuble est confiée à un tiers.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|----------------|-------------------|---|
| Futur FDI | 129 900 \$ | Acquisition de propriété – 208, Maisonneuve |
| Futur FDI | <u>2 500 \$</u> | Honoraires professionnels |
| TOTAL : | 132 400 \$ | |

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus affecté - fonds de re-développement la somme de 132 400 \$ afin de donner suite à l'acquisition de la propriété faisant l'objet de la présente.

Le trésorier est autorisé à ajuster les budgets des revenus et dépenses se rapportant à la gestion opérationnelle de l'immeuble et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

M^e Rodrigue Guindon, notaire est mandaté pour préparer les actes aux fins de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-716*

VENTE À L'ENCAN - EFFETS NON RÉCLAMÉS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service de police cumule différents biens issus d'effets non réclamés;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police doit disposer de ces biens par voie d'encan public annuel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le directeur du Service de police à tenir samedi le 4 juin 2005 au Stade Pierre-Lafontaine, 255, rue St-Antoine, Gatineau, la vente à l'encan des effets non réclamés détenus par le Service de police.

Le directeur du Service de police est autorisé à retenir les services de Patrice Paradis, huissier, comme commissaire-priseur, à raison d'un tarif de 15 % du montant total des ventes, avant le calcul des taxes.

Le directeur du Service de police est autorisé à remettre les recettes nettes de cet encan à l'organisme « L'Alternative Outaouais » qui œuvre au niveau de la prévention afin de contrer le phénomène de gangs de rue criminalisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les recettes nettes engendrées par la vente à l'encan et le trésorier est autorisé à ajuster les budgets concernés.

De plus, le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 15 000 \$ afin de compenser les revenus prévus au budget 2005 pour la vente à l'encan.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-717*

VENTE DU LOT NUMÉRO 3 439 790 - 6032796 CANADA INC. - 125 196 \$

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6032796 Canada inc. désire implanter un hangar d'avions pour l'entretien et la rénovation d'avions à l'Aéroparc industriel de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie précitée a signé une offre d'achat, le 3 mai 2005 pour acquérir le lot numéro 3 439 790 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette promesse d'achat a été analysée et approuvée par le directeur de la Corporation de développement économique de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- 1) De vendre à la compagnie 6032796 Canada inc. au prix de 125 196 \$ et aux conditions énoncées à la promesse d'achat signée par le représentant de la compagnie le 3 mai 2005, le lot numéro 3 439 790 au cadastre du Québec ayant une superficie de 9 893,9 m²;
- 2) D'accorder un droit de premier refus pour une période de trois ans pour l'acquisition d'une partie du lot numéro 3 439 788 aux conditions énoncées à la promesse d'achat signée par le représentant de la compagnie, le 3 mai 2005 et tel qu'identifié à l'annexe 6 de ladite promesse d'achat;
- 3) D'autoriser le trésorier à financer, à même le produit de disposition du lot vendu, les frais inhérents à l'aménagement de la rue Arthur-Fecteau en cul-de-sac et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- 4) D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les documents donnant effet à la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif